



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
du vendredi 06 Octobre 2023
Compte rendu

Le Club a tenu une Assemblée Générale Extraordinaire 6 rue Jules Ferry à Sannois.

Le Président, Jean-Claude Zapotiny ouvre la séance à 18 H 50.

Secrétaire de séance : Eliane Briero.

Rappel de l'ordre du jour :

- Modification de l'adresse du siège social suite au déménagement fin juin
- Modification des statuts du club pour que ceux-ci soient en conformité avec les préconisations et obligations de la FFB et du Comité du Val de Seine (Le projet de la modification des statuts a été envoyé avec la convocation et a été mis en ligne sur le site Internet du Club).
 - Présentation et vote des nouveaux statuts
- Modification du règlement du club pour que celui-ci soit en conformité avec les statuts (Le projet de la modification du règlement a été envoyé avec la convocation et a été mis en ligne sur le site Internet du Club).
 - Présentation et vote du nouveau règlement

MODIFICATIONS STATUTS

Article 2 : Siège Social

Son siège social est situé :

Le Petit Beaubourg
Avenue de la Sabernaude
6 rue Jules Ferry
95110 SANNOIS

TITRE 6 – ASSEMBLEES GENERALES

Article 19 :

~~Le Bureau de l'Assemblée est constitué par le Bureau du club.~~

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du club, ou son remplaçant, assisté des membres du bureau. L'Assemblée Générale se prononce sur :

- le rapport moral présenté par le Président,
- le compte rendu de la gestion financière présenté par le Trésorier,
- les différents points de l'ordre du jour,

et procède à l'élection du Conseil d'Administration et des deux trois membres de la commission des Litiges extérieurs au Conseil d'Administration.

Vote à main levée : Approbation des nouveaux statuts du Club à l'unanimité des présents et représentés,

MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE V Cotisations

Le Conseil d'administration fixe chaque année, pour l'exercice suivant, le montant :

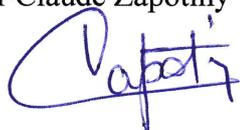
- de la cotisation annuelle,
- du droit de table.

En cas de non paiement de la cotisation à la date du ~~15 octobre~~ 1^{er} novembre, le joueur réglera le droit de table majoré..

Vote à main levée : Approbation du nouveau règlement du Club à l'unanimité des présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H10.

Le Président
Jean-Claude Zapotiny



Le secrétaire de séance
Eliane Briero

